

Compte rendu affiché le 16 septembre 2011

Mardi 13 septembre 2011

20H30

Convocations adressées aux Conseillers Municipaux le

Mardi 6 septembre 2011

ORDRE DU JOUR

- ⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 5 juillet 2011.*
- ⇒ *Culture. Bibliothèque - demande de subventions au Conseil général.*
- ⇒ *Economie. Projet de cellules commerciales. Vente de terrains communaux.*
- ⇒ *Environnement. Entretien des chemins de randonnées - demande de subvention au Conseil général.*
- ⇒ *Finances.*
 - *Admission en non valeur.*
 - *Recettes des amendes de police - acceptation de la subvention.*
 - *Subvention Rallye 4L TROPHY.*
 - *Décision modificative du Budget n°2.*
- ⇒ *Intercommunalité. Syndicat intercommunal pour la restauration - rapport d'activités 2010.*
- ⇒ *Ressources Humaines. Personnel. Avancement de grade - suppression et création de poste.*
- ⇒ *Urbanisme. Travaux. Extension école élémentaire - avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.*
- ⇒ *Questions diverses.*

Présents : M. NOUYOU Didier,

Mme BOUTHEMY Catherine, Mme CHATELLIER Marie-Christine, Mme COUSIN Ingrid, M. CROCQ Alain, M. DEVILLE Serge, M. FOURAGE Jean-Michel, Mme GENTRIC Annick, M. LAUNAY Didier (arrivé à 20h55), Mme LE CHÊNE Véronique, Mme LE MALET Brigitte, Mme LECAPITAINE Maryline, M. LERAY Patrick, M. LOUAPRE Pierre-Yves, M. NICOLAS Patrick, M. POULAUD Pierre, Mme SÉVEN Dominique, M. SIMON Jean-Dominique, M. SORAIS Jean -Paul.

Absents : Mme GAUTIER Carole.

Absents excusés : Mme BLAVETTE Véronique, M. GALLO Jean-François,

Procurations de votes : Mme BLAVETTE Véronique à Mme BOUTHEMY Catherine, M. GALLO Jean-François à M. SORAIS Jean -Paul.

Secrétaire de séance : Mme GENTRIC Annick.

2011-070 Compte-rendu du Conseil municipal. Approbation du compte-rendu du 5 juillet 2011.

Le compte rendu de la séance du 5 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

2011-071 Culture. Bibliothèque – Demande de subventions au Conseil général.

Dans le cadre du Contrat de territoire et de l'aide financière accordée par le Conseil Général pour l'achat de livres et de supports multimédias (cd et cd rom), la commune envisage pour 2011 l'acquisition de :

- livres et revues pour 7 200 €,
- supports multimédias pour 1 000 €.

Il peut également participer financièrement aux animations proposées par la bibliothèque (La Note Magique sur le Mali, KIKALU, Conférence débat livres et petite enfance, animations bébés lecteurs ...)

Le Conseil municipal est invité à :

- solliciter une subvention pour l'achat de livres et de supports multimédias pour 2011 de 15% du montant TTC
- demander une participation financière pour l'organisation de manifestations dont le coût prévisionnel est de 1 500 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal sollicitent pour 2011 le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention pour l'achat de livres sur la base d'un coût de 7 200 € TTC, pour l'achat de supports multimédias pour un montant de 1 000 € TTC et pour les animations sur la base de 1 500 €.

2011-072 Economie. Projet de cellules commerciales. Vente de terrains communaux.

Afin de renforcer l'attractivité commerciale du centre bourg, un projet de développement de cellules commerciales est proposé dans le prolongement de la boulangerie situé rue Frédéric Lanne. Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'opportunité de la vente de terrains communaux pour la réalisation de ce projet.

Il s'agit d'un terrain d'environ 650 m² tirée de la parcelle AB 496 ainsi qu'un petit terrain jouxtant la première : AB 477. Monsieur Jean-Luc PRODHOMME domicilié à BOURGBARRE 22, avenue François Mauriac (ou la Société qu'il va constituer à cette fin) et Monsieur Jean-François PELLIEUX (ou la Société qu'il va constituer à cette fin) domicilié à BOURGBARRE 30, rue de l'Isle, souhaitent acquérir ce bien pour y réaliser des cellules commerciales et un parking. Le prix proposé est de 18 Euros le m² hors taxes.

1. Monsieur Jean-Luc PRODHOMME achèterait :

- une parcelle de terrain constructible à prélever sur les parcelles cadastrées section AB N° 496p et 477 pour environ 105 m².
- la moitié indivise de la parcelle de terrain qui sera commune à prélever sur les mêmes parcelles, destinée à la réalisation du parking (soit environ 165,5 m²).

Soit une superficie totale d'environ 270.50 m².

2. Monsieur Jean-François PELLIEUX achèterait :

- une parcelle de terrain constructible à prélever sur les parcelles cadastrées section AB N° 496p et 477 pour environ 210 m².
- la moitié indivise de la parcelle de terrain qui sera commune à prélever sur les mêmes parcelles, destinée à la réalisation du parking (soit environ 165,5 m²).

Soit une superficie totale d'environ 375.50 m².

Vu l'avis émis par France Domaine le 28 août 2011,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à la vente des parcelles AB 496p et AB 477 au prix de 18 € le m² comme indiqué ci-dessus,
- dit que les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur, la commune prenant uniquement les frais de géomètre créant l'unité foncière à vendre,
- autorise le Maire à signer l'acte et tout document se rapportant à cette décision ainsi qu'à la désignation du notaire qui rédigera l'acte.

2011-073 Environnement. Entretien des chemins de randonnées – demande de subventions au Conseil général.

La Commune de Bourgbarré a signé avec le Département d'Ille-et-Vilaine, en 2002, une convention d'entretien pour son sentier de « La Vayrie » inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

La commune a la charge de l'entretien et du balisage et le Conseil Général celle des désordres autres que l'entretien courant, portant obstacle à la randonnée. Le département verse également une aide financière calculée en fonction du kilométrage du chemin et de sa nature (terre ou pierre). Le Département peut également apporter conseils et techniques aux collectivités.

Un entretien régulier est effectué par la commune, par son service technique qui procède à la tonte, au débroussaillage et à la vérification de l'état ou au remplacement des chicanes et de la signalétique. En 2011, il a été fait appel à l'association ETUDES ET CHANTIERS pour le nettoyage et la remontée de couronne des arbres.

Aujourd'hui, dans le cadre du contrat de territoire, la commune peut solliciter une subvention pour l'entretien de ce chemin. Cette aide de 50%, porte sur les sommes versées à ce titre aux prestataires extérieurs. Le temps passé par les agents du service technique n'est plus pris en compte. Le coût pour 2011 s'élève à 2 520 net de taxes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- sollicite la subvention pour l'entretien des chemins de randonnée, dans le cadre du contrat de territoire, pour l'année 2011.

2011-074 Finances- Admission en non valeur.

L'adjoint aux finances demande au Conseil municipal, sur la proposition du Trésorier, d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

Titre N° 0231/2008 (loyer)	380.30 €	Motif : Insuffisance d'actif
Titre N° 0232/2008 (loyers)	1 964.88 €	Motif : Insuffisance d'actif
Titre N° 0234/2008 (charges locatives)	583.42 €	Motif : Insuffisance d'actif
Titre N° 0265/2008 (loyer)	327.48 €	Motif : Insuffisance d'actif

Montant total à admettre en non valeur : 3 256.08€

Il s'agit de titres de recette émis à l'encontre de personnes contre lesquelles aucun recours n'est possible. Il s'agit en général de dettes de faible montant ou de dettes de loyer pour la plupart, qui ne seront jamais honorées du fait de la situation des redevables (liquidation judiciaire). Il est important de préciser, à titre d'information, que malgré l'admission en non-valeur et si le débiteur revient à meilleure fortune, la commune pourra encaisser la somme qui était due.

Accord unanime du Conseil municipal pour l'admission en non valeur de la somme de 3 256.08 € correspondant aux titres ci-dessus énumérés.

2011-075 Finances. Recettes des amendes de police – acceptation de la subvention.

Le Conseil municipal a sollicité le 11 janvier 2011 une subvention pour la mise en place dans l'agglomération de signalisation verticale destinée aux cyclistes, dans le cadre des recettes provenant des amendes de police relatives à la circulation routière (Répartition 2010). Les aménagements de sécurité en agglomération ont été retenus pour une aide de 67 € sur un coût total de travaux de 659.67 Euros hors taxes.

Cette attribution doit être acceptée par le Conseil municipal qui doit s'engager à faire exécuter les travaux dans les plus brefs délais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la somme de 67 € pour la réalisation de signalisation verticale destinée aux cyclistes, dans l'agglomération,
- s'engage à faire exécuter les travaux dans les plus brefs délais.

2011-076 Finances. Subvention Rallye 4L TROPHY.

Deux étudiants de Bourgbarré se sont inscrits pour participer au raid 4L TROPHY en février 2012 (15^{ème} édition) et dans ce cadre ont créé l'association « De espera dos ». Il s'agit de parcourir 6 000 km entre Paris et Marrakech dans un but d'une action sociale et humanitaire.

Chaque participant amène au minimum deux cartables et deux sacs de sports remplis de fournitures dont la distribution est organisée par une association marocaine. Les jeunes Bourgbarréens, en plus des fournitures obligatoires, vont apporter du matériel médical qui fait défaut aux Marocains. Ce matériel pourrait être fourni par une entreprise de la commune.

Considérant le but humanitaire de ce rallye, et après avis du bureau, il est proposé une subvention de 250 € avec accord unanime du Conseil.

2011-077 Finances. Décision modificative du Budget n° 2.

Le Conseil municipal de Bourgbarré vote à l'unanimité les modifications suivantes du budget 2011 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Voies et réseaux	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-637 : Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	3 273.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	3 273.00 €	0.00 €	0.00 €
D-654 : Pertes sur créances irrécouvrables	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux association	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7323 : F.N.G.I.R.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 358.00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à l	0.00 €	0.00 €	0.00 €	51 948.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	88 306.00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	7 416.00 €	0.00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 092.00 €
R-748313 : Dotation compensation de la réforme de la ta	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 870.00 €
R-74832 : Attribution du Fonds départemental de la taxe	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €
R-74833 : Etat - Compensation / Contribution Economiqu	0.00 €	0.00 €	105.00 €	0.00 €
R-74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations	0.00 €	0.00 €	96.00 €	0.00 €
R-74835 : Etat - Compensation au titre des exonérations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	622.00 €
R-74838 : Autres attributions de péréquation et de comp	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	97 617.00 €	26 584.00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total	0.00 €	20 273.00 €	97 617.00 €	117 890.00 €

INVESTISSEMENT				
R-10223 : T.L.E.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 292.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 292.00 €
R-1323-248 : Aménagement carrefour Route d'Orgères	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 862.00 €
R-1326-128 : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 694.00 €
R-1326-230 : Aménagement arrêts de bus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 204.00 €
R-1328-245 : Terrain de tennis	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 760.00 €
D-202 : Frais réalisation documents urbanisme et numéri	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-178 : SECURITE SIGNALISATION	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-215 : Construct. centre de loisirs	0.00 €	19 852.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-128 : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-150 : VOIRIE GENERALE	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-230 : Aménagement arrêts de bus	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-248 : Aménagement carrefour Route d'Orgères	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-249 : Aménagement rue des Sports	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	34 052.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	36 052.00 €	0.00 €	36 052.00 €
Total Général		56 325.00 €		56 325.00 €

2011-078 Intercommunalité. Syndicat intercommunal de restauration. Présentation du rapport d'activités 2010.

Madame Bouthemy présente le rapport du Syndicat intercommunal de restauration pour l'année 2010.

Le Syndicat intercommunal de restauration regroupe les communes de Bourgbarré, Chartres-de-Bretagne, Pont-Péan et Saint-Erblon.

La cuisine centrale, opérationnelle depuis 2003, prépare et livre quotidiennement des repas en liaison chaude sur 8 sites différents.

La cuisine centrale fonctionne tous les jours de l'année. La livraison s'effectue avec deux camions. Pour les restaurants scolaires, la cuisine centrale livre aussi des repas en période de vacances, pour les centres de loisirs.

Données financières et budgétaires

Le compte administratif 2009 a présenté les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement :	240 715,81 €
- déficit d'investissement :	124 160,56 €
- excédent global de clôture :	<u>116 555,25 €</u>

Le budget primitif 2010 a été voté en équilibre à hauteur de :

- 1 200 715,81 € en fonctionnement
- 276 213,81 € en investissement

La participation des communes est fixée à 100 000 €. Elle est proportionnelle au nombre d'habitants et s'établit ainsi :

- Bourgbarré	18 746,21 €
- Chartres de Bretagne	43 039,89 €
- Pont – Péan	22 687,04 €
- Saint Erblon	15 526,86 €

Ressources humaines

Le personnel est composé de :

- 1 contrôleur de travaux
- 1 agent de maîtrise principal
- 1 agent de maîtrise
- 7 adjoints techniques dont 1 à 80%

Les tarifs 2010

Les tarifs des repas vendus sont les suivants au 1^{er} janvier 2010 :

- enfant des écoles et centres de loisirs : 3,27 €
- adulte : 3,93 €
- résident EHPAD de la Poterie : 4,87 €
- enfant des crèches ou multi-accueil : 2,37 €
- petit déjeuner à l'EHPAD de la Poterie : 1,20 €

Lors de la réunion du 16 juin 2010, le comité syndical décide d'augmenter les prix de vente des repas préparés et livrés, au 1^{er} septembre 2010. A cette date, les nouveaux tarifs sont les suivants :

- enfant des écoles et centres de loisirs : 3,33 €
- adulte : 4,00 €
- résident EHPAD de la Poterie : 4,96 €
- enfant des crèches ou multi-accueil : 2,41 €
- petit déjeuner à l'EHPAD de la Poterie : 1,22 €

Convention avec une diététicienne

Le comité a renouvelé la convention avec Madame Erussard, diététicienne. Les objectifs fixés par le contrat sont les suivants :

- contrôle / suggestions concernant les menus des enfants (2 à 12 ans) réalisés par le chef cuisinier, à partir du plan alimentaire établi en 2004 et en tenant compte des remarques émises par le personnel des sites,
- proposition de menus adaptés aux besoins nutritionnels des personnes âgées de la résidence de « La Poterie » ainsi qu'à leurs demandes émises lors des commissions de menus fixées sur propositions du personnel et des résidents,
- déplacements et interventions de Madame Erussard sur les différents satellites, près des enfants et du personnel.

Activités de la cuisine

Le nombre de repas fabriqués en 2010 est le suivant :

- **Bourgarré :**
 - enfants (écoles et centre de loisirs) : 47 441 (46 507 en 2009)
 - adultes : 1 167

- **Chartres de Bretagne :**
 - enfants (Petite Enfance) : 4 571
 - enfants (écoles et centre de loisirs) : 73 280 (71 341 en 2009)
 - adultes : 8 697

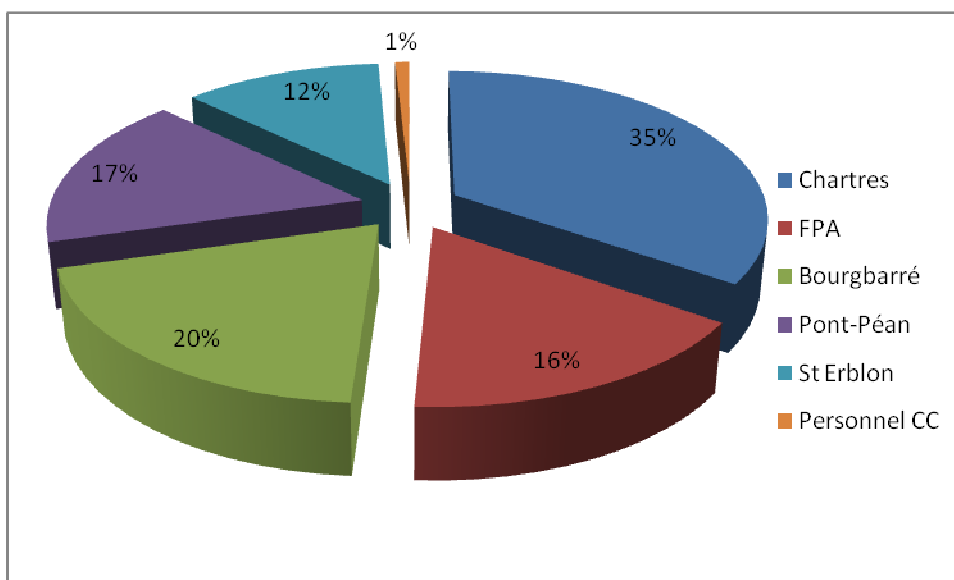
- **Chartres de Bretagne / EHPAD de la Poterie :**
 - petits déjeuners : 19 883
 - déjeuners et dîners : 40 557 (40 366 en 2009)

- **Pont-Péan :**
 - enfants (écoles et centre de loisirs) : 40 184 (38 843 en 2009)
 - adultes : 1 387

- **Saint-Erblon :**
 - enfants (écoles et centre de loisirs) : 28 975 (26 658 en 2009)
 - adultes : 849

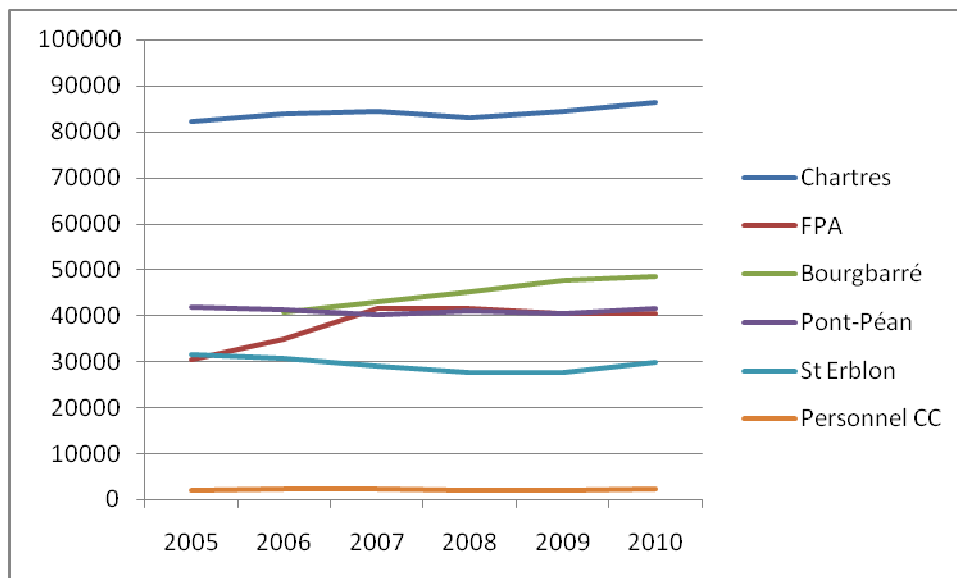
soit 247 108 repas préparés en 2010 (240 837 en 2009)
 et 19 883 petits déjeuners

La répartition par commune



Les effectifs

Depuis 2006, date d'entrée de Bourgarré dans le syndicat, les effectifs augmentent régulièrement si on considère l'ensemble des communes malgré une certaine modulation d'une année sur l'autre. Toutefois, on remarque que Bourgarré augmente chaque année et de façon plus importante.



Entre 2006 et 2010, l'augmentation annuelle du nombre de repas est de 15 020, il est de 60 837 si on prend comme référence l'année 2005, avant l'entrée de Bourgbarré dans le syndicat. Cette augmentation de la production permet d'optimiser les coûts. La cuisine fonctionne à 100% en fonctionnement journalier les jours de classe.

Faits marquants pour l'année 2010

↳ Etude concernant l'augmentation de la capacité de production :

Courant 2010, la cuisine centrale atteignant le maximum de sa capacité de production de repas, le comité syndical passe un contrat avec la société Process Cuisines afin de lui confier la mission d'assistance au Maître d'ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic de la cuisine centrale. La société Process Cuisines a pour mission :

- une implantation sommaire d'un croquis fonctionnel pour l'extension de la cuisine centrale pour une production de 1 500 à 2 000 couverts,
- une estimation sommaire des coûts engendrés sur les surfaces de production, coûts bâtiment et des équipements adaptés à l'extension du bâtiment.

A l'issue de cette étude, la société Process Cuisines propose une estimation sommaire des travaux comprenant :

- extension utile d'environ 68 m² + 10 m². Toutes prestations de gros œuvres et second œuvre. Chauffage ventilation électricité,
 - équipements de cuisine pour la cuisson
- Pour un montant total T.T.C. de 406 640,00 €.

Compte-tenu de l'importance de l'investissement, le comité syndical décide de s'assurer que l'augmentation du nombre de repas perdure avant de se lancer dans un tel projet.

↳ Appel d'offres de l'EHPAD de Chartres de Bretagne pour la préparation et la livraison de repas :

Après avoir reçu un courrier du Président du CCAS de Chartres de Bretagne informant qu'une consultation allait être lancée pour les repas de l'EHPAD, le comité syndical décide

d'y répondre afin de ne pas mettre en péril sa situation budgétaire, et par là même les emplois des agents de la cuisine centrale.

En fin d'année, après étude des dossiers de consultations reçus à l'EHPAD, le Président du CCAS fait savoir au Président du Syndicat Intercommunal que son dossier a été retenu.

Bilan financier de l'année 2010

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement comprenant le résultat reporté 2009 s'élèvent à 1 250 259,38 € et les dépenses à 867 702,71 € soit un excédent de fonctionnement de **382 556,67 €**.

Section d'investissement

Les recettes émises lors de l'exercice 2010 s'élèvent à 26 795,25 € et les dépenses à 71 882,25 €. Le déficit reporté était de 124 160,56 €; le déficit d'investissement est de **169 247,56 €**.

L'excédent de clôture 2010 s'élève à **213 309,11 €**.

Le rapport est consultable en mairie.

2011-079 Ressources humaines. Personnel. Avancement de grade - suppression et création de poste.

Vu la délibération n° 2009- 029 du 10 mars 2009 au sujet des avancements de grade et de la détermination des règles d'avancement et des taux de promotion,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 12/09/2011,

Un agent a la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel.

Les critères suivants étant remplis par l'agent :

- o Le poste occupé par l'agent actuellement dans l'organigramme et le profil de poste actuel correspond à la situation d'avancement proposée,
- o Cet agent ayant donné pleinement satisfaction dans ses missions durant les dernières années,

De plus, les crédits étant disponibles sur le budget communal,

Monsieur le Maire propose la transformation du poste suivant :

	Temps de travail	Situation actuelle Poste à supprimer	Situation d'avancement proposée Poste à créer	A compter du
1 poste	35h/35h	Attaché	Attaché principal	01/09/2011

Le Conseil municipal est invité à :

- Donner un avis sur la transformation de poste suivante : le poste d'Attaché sera supprimé pour créer un poste d'Attaché principal.
- Dire que cette suppression et cette création de postes seront effectives dès le 1^{er} septembre 2011

Les crédits étant disponibles au budget, à l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable sur cette transformation de poste et approuve le fait que cette transformation soit effective à la date précédemment indiquée.

2011-080 Urbanisme. Travaux. Extension école élémentaire – avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet LABESSE BELLE en 2008 était calculé par application d'un taux de 9.50 % sur le coût prévisionnel des travaux qui était estimé à l'époque à 530 000 € soit 50 350 € HT, au vu des premières études.

L'avenant n° 1 signé par le Maire fixe le coût prévisionnel définitif des travaux à 561 600 € à la phase de l'avant projet définitif. La somme est ainsi portée à 54 402 € HT, soit une augmentation supérieure à 5%. Un permis de construire modificatif a dû également être déposé.

De ce fait, le Conseil doit autoriser le Maire à signer cet avenant afin de pouvoir solder ce marché. Madame LE CHÊNE précise que l'augmentation du coût prévisionnel des travaux s'explique par des modifications importantes apportées au projet depuis l'avant projet sommaire :

- Remplacement du pignon nord prévu initialement en maçonnerie par une structure en ossature bois ;
- création d'un parking ;
- remplacement de la chaudière vétuste par une chaudière à condensation ;
- mise en place d'une VMC double flux.

Le Conseil municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet LABESSE BELLE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à 20 voix pour et une abstention (Mme Le Malet), autorise le Maire à signer, avec le Cabinet LABESSE-BELLE l'avenant n° 1 et tout document nécessaire au solde de ce marché.

2011-081 Questions diverses.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes :

- Vente de 4 terrains cadastrés ZK116p, ZK118p, ZK114p, ZK201.
- Vente d'une maison au 13, place des Marronniers.

Le Maire informe le Conseil municipal de la démission de deux adjoints : Monsieur Jean-Dominique Simon et Monsieur Pierre-Yves Louapre, pour raisons personnelles et professionnelles.

Il souligne la charge croissante des élus dans leurs fonctions et, tout en regrettant ces départs, comprend leur raison.

Il les félicite et les remercie pour le travail accompli au cours de toutes ces années au service de la commune. Il souligne qu'il a eu plaisir à travailler avec eux et qu'il a apprécié les relations franches et amicales qu'il a eues avec eux, même dans les débats les plus vifs.

Le Maire informe également les membres du Conseil de la démission de Monsieur Philippe Fournier, conseiller municipal, que ce dernier a formulé lors du Conseil municipal du 5 juillet pour raisons professionnelles.

Séance comprenant les délibérations du n°2011-070 au n°2011-0081 et clôturée à 22 H 45.